

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2015

Le mardi 30 juin 2015 Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h35 et propose de désigner Kader CHARNI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur CHARNI procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION

EXCUSES :

M. Eddy ACACIA
M. Richard BRUMM
M. Jean-Yves SECHERESSE
Mme Anne-Sophie CONDEMINE
M. Thierry BRAILLARD
M. Christophe GEOURJON
Mme Corinne IEHL
M. Kear Kun LO
Mme Sarah PEILLON
Mme Laure DAGORNE

POUVOIR A :

Mme AIT-MATEN
M. GRABER
Mme PICOT
Mme UBALDI-CLARET

Mme DESRIEUX
M. CHARLES

M. BLACHIER
M. CHELLALI

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 19 MAI 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020, vote et actualisation des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE).

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme PICOT : Comme dans toutes les grandes villes, la programmation se fait par la PPI qui est la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Cette PPI que l'on va examiner pour le 7^e arrondissement, aboutit au Plan d'équipement pluriannuel dans lequel sont inscrits les investissements financés au cours du mandat.

Il n'est pas inutile de rappeler le contexte dans lequel a été élaboré ce plan :

- une baisse drastique des dotations de l'Etat. Nous n'en sommes pas au bout, les annonces récentes nous faisant encore craindre des recettes en moins.
- une augmentation progressive de la contribution de la ville de Lyon au Fonds National de péréquation des ressources intercommunales
- et enfin, des rentrées fiscales qui ont certes augmenté cette année mais qui augmentent moins vite que l'ensemble des baisses précédemment rappelées.

Heureusement pour nous, la ville de Lyon avait une situation financière particulièrement saine, un endettement maîtrisé, rappelons-le aussi, un niveau de pression fiscale relativement bas, par rapport aux autres grandes villes du territoire français.

Nous avons participé en ce qui concerne les adjoints aux maires de Lyon à une discussion très soutenue sur les marges de manœuvre de ce mandat afin de préserver pour la Ville, à la fois un niveau d'autofinancement solide et une capacité d'investissement. En effet, conserver une capacité d'investissement permet de maintenir de l'emploi, ce qui est très important pour la Ville en période de taux de chômage élevé.

Au total, sur l'ensemble de la ville de Lyon, on a une programmation pluriannuelle des investissements de 600 millions d'euros sur le mandat ; pour le mandat précédent, c'était 697 millions d'euros, donc 97 millions d'euros en moins mais c'est un bel effort compte tenu des baisses des dotations de l'Etat. Cela permettra à la Ville de réaliser des travaux de conservation du patrimoine et des équipements nouveaux ainsi que des réaménagements des équipements existants, de façon à répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens.

Avant d'en venir aux projets de notre arrondissement, je voudrais rappeler que cette PPI qui va faire l'objet d'un débat à notre prochain conseil municipal, n'est pas gravée dans le marbre pour toute la durée du mandat : des éléments seront revus chaque année en fonction des évolutions du contexte et il peut y avoir des mouvements sur ce mandat. Nous décidons là des grandes lignes ; après il pourra y avoir des ajustements comme dans tous les mandats.

Il faut rappeler que tous les projets inscrits, pour ceux du 7^e comme pour tous ceux de la Ville, répondent aux priorités politiques de la ville, aux besoins du territoire et de ses habitants et à des objectifs de développement durable pour optimiser le rapport entre la qualité, la réponse aux besoins des bénéficiaires et leur coût.

Nous allons maintenant détailler les projets qui concernent le 7^e arrondissement : c'est dans le secteur scolaire que les investissements sont les plus importants. Vous savez que nous bénéficions d'une démographie importante dans l'arrondissement : 51% des habitants ont moins de 30 ans et les équipements scolaires sont une vraie priorité.

Nous verrons au cours de ce mandat la création d'un nouveau groupe scolaire primaire dans la ZAC des Girondins. Son ouverture est prévue pour la rentrée 2019. Aucun retard n'est signalé pour le moment, les premiers travaux de destruction et de désamiantage sont en cours. Les délais devraient être tenus et cet établissement ouvrira ses portes à la rentrée 2019.

A côté de ce nouvel établissement, parce que d'ici 2019, les besoins vont en grandissant, il y aura à la prochaine rentrée scolaire, la réouverture d'une école qui avait fermé ses portes il y a quelques années. Des travaux d'agrandissement vont être faits sur des groupes scolaires existants ; il va notamment y avoir la réalisation d'une deuxième phase de travaux dans le groupe scolaire Gilbert Dru qui va permettre l'ouverture de classes supplémentaires.

Il va y avoir la réalisation d'une troisième tranche de travaux sur le groupe scolaire Jean-Pierre Veyet pour permettre d'ouvrir quelques classes supplémentaires. Enfin, la Ville va participer à l'étude de l'extension de la cité scolaire internationale. Lyon est une ville qui devient internationale et cet

établissement scolaire, conçu il y a de nombreuses années, voit aujourd'hui ses besoins insatisfaits par les locaux actuels. Il va falloir construire un autre bâtiment et très prochainement, une étude précédant les travaux, va être réalisée.

Il y a d'autres travaux plus habituels mais qui sont aussi nécessaires, comme l'aménagement de restaurants en selfs. Je pense au groupe scolaire Marcel Pagnol. D'autres travaux de petits réaménagements vont également se réaliser durant ce mandat.

Si on reste dans le secteur de la jeunesse et que l'on sort du domaine scolaire, dans le domaine de la solidarité de la jeunesse et de la petite enfance, dans la ZAC des Girondins va s'ouvrir un pôle social et culturel qui intégrera un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Dans le secteur du sport, c'est le gymnase du Bon Lait qui va se terminer durant ce mandat, puisqu'il doit être ouvert à la rentrée 2016. Il est très attendu par les citoyens de notre arrondissement et les clubs de sport qui sont un peu à l'étroit dans les offres actuelles de lieux de sport.

Toujours dans le domaine des projets nouveaux, avec un partenariat privé de la CNR, va se réaliser au parc des Berges une véritable base nautique de canoës kayak qui va agrémenter les bords du Rhône et permettre à ce sport de se développer.

Les travaux de rénovation relatifs à la piscine de Gerland sont fléchés pour ce mandat et enfin, le palais des sports va être aménagé pour le rendre accessible à tous.

Pour la culture, on attend avec impatience l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque/médiathèque qui a déjà été lancée du temps du mandat précédent et qui va se terminer et ouvrir ses portes sur le quartier de l'îlot Fontenay au cours de ce mandat.

En matière d'aménagement urbain, la Ville va accompagner les grands projets de la Métropole, sur la ZAC des Girondins, sur le PUP du 75 rue de Gerland, sur le PUP Ginnko et enfin sur la rue Duvivier.

Ce sont des travaux importants qui vont donner de la vie à notre arrondissement parce que c'est bien de construire des immeubles d'habitation mais c'est bien aussi que le 7^e soit un lieu préservé au niveau des petites entreprises, voire des entreprises artisanales qui vont trouver à se loger dans ces PUP.

Nous ne sommes pas les moins bien lotis de la Ville en ce qui concerne les investissements pour ce mandat. Nous sommes le territoire qui se développe le plus notamment en termes de démographie : nous accueillons 1000 habitants supplémentaires par an et il faut que les équipements suivent. Nous avons aussi un territoire qui se développe grâce à la zone du bio district mais il est bien de permettre aussi à des PME de conserver l'histoire industrielle de Gerland même si ce n'est plus des PME industrielles mais cela conserve son histoire à Gerland.

On ne parlera pas de ce qui se passera, car c'est encore un peu tôt, du côté du stade de Gerland sur lequel vous m'aviez interrogée, M.CHELLALI. Je crois savoir que nous sommes en bonne voie pour tenter de conserver là- aussi sur ce secteur, l'histoire sportive de Gerland avec le stade et le palais des sports. Vous savez tous que Tony Parker semble avoir fixé son académie dans ce quartier. Cela permettra de rendre à Gerland une vocation sportive de multisports et aussi éducative. Le 7^e c'est aussi le pôle des universités, des grandes écoles et si la Région avait l'idée d'installer à cet endroit le CREPS qu'elle souhaite localiser dans l'agglomération, cela serait très bien pour le secteur. Mais je vous parle de choses qui débordent de cette programmation pluriannuelle d'investissement.

Nous sommes un territoire qu'il faut préserver avec des capacités de transformation et d'amélioration, et qui contribue à la belle image de la ville de Lyon.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

M. CHELLALI : Madame le Maire, chers collègues, il y a 15 mois, vous preniez vos fonctions de maire du 7^e et vous nous présentiez alors vos projets pour l'arrondissement.

Aujourd'hui, c'est la traduction de ce discours avec un peu de friture sur la ligne car, en 15 mois, entre les promesses de campagne et les engagements effectifs présentés ce soir, il y a quelques écarts.

Nous pourrions être cyniques et dire « tant pis pour vos électeurs » mais ce n'est pas notre façon de faire. Pour avoir une bonne perception des choses, il faudrait que nous ayons à côté de ce plan d'équipement pluriannuel, les engagements de la Métropole sur notre territoire.

Malgré notre demande faite tant à la Ville en commission qu'à la Métropole auprès du cabinet, nous n'avons rien reçu à ce jour.

Nous constatons des abandons sur des compétences purement municipales, comme la crèche Crestin mais également, les travaux sur les écoles Ravier et Briand. Pas un mot sur la 2^e tranche du parc Blandan.

Vous aviez parlé en conseil d'un projet d'aménagement de la place Gabriel Péri or rien n'apparaît dans les différents documents de présentation de ce PEP.

Sur le palais des sports, vous parlez de rénovation, là, il est question de mise aux normes d'accessibilité mais, pourquoi rendre accessible si on ne sait pas ce que ça va devenir.

Une résurgence des promesses passées et non encore tenues, la rénovation de la piscine de Gerland. Sur tous ces éléments, nous attendons de voir pour croire car aujourd'hui la seule vraie promesse tenue est celle de la hausse des impôts.

Vous comprendrez donc, Madame le Maire, que nous nous abstiendrons sur ce Plan d'Équipement Pluriannuel, abstention qui ne reflète pas nos choix politiques, nous sommes soucieux de ne pas nuire au tissu économique. Je vous remercie.

M. CHARLES : *Même si l'essentiel de l'intervention du groupe Europe Ecologie aura lieu au sein du conseil municipal, je voudrais d'ores et déjà noter et exprimer plusieurs points de satisfaction.*

Dans une période où l'on entend parler des dotations qui diminuent et où la politique nationale nous emmène vers l'austérité, on a une politique du Grand Lyon qui soutient l'activité économique et qui prend ses responsabilités et qui est extrêmement ambitieuse.

Si l'on regarde ce qui se passe dans les autres communes, on a la chance d'avoir une gestion saine dans un passé qui a dégagé des marges de manœuvre malgré le contexte qui n'est pas favorable.

C'est vrai aussi au Grand Lyon où la Métropole prend ses responsabilités.

Le deuxième point de satisfaction, c'est que le 7^e est un arrondissement qui se renouvelle beaucoup, qui construit beaucoup et qui est un peu un laboratoire de la transition urbaine.

On le voit aujourd'hui et l'on sait l'évolution extrêmement rapide du point de vue climatique ; on sait qu'en 2050, le temps qu'il fait aujourd'hui sera la moyenne, il y aura des canicules à peu près tout le temps et notre arrondissement est en train de se transformer en prenant en compte les éléments qui sont prévisibles dans l'avenir.

Je pense à l'allée Fontenay et même en dehors de l'arrondissement, on est satisfait de la passerelle « modes doux » qui sera entre Gerland et Oullins et qui sera un élément important ; c'est valable aussi pour la ZAC du Bon Lait, pour la ZAC des Girondins en ce qui concerne la qualité des bâtiments.

Pour information, nous accueillons vendredi prochain une délégation qui vient visiter l'éco quartier de la ZAC du Bon Lait.

Ce sont des exemples que l'on vient voir de l'étranger : par exemple le Confluent. Le 7^{ème} est aussi un arrondissement qui se reconstruit sur lui-même avec des éléments patrimoniaux importants.

Tous ces éléments me font dire que cette PPI dans le contexte national, est une très bonne PPI et je trouve que notre arrondissement n'est pas lésé dans les choix. C'est avec plaisir que je la voterai ce soir.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(5 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON, Mme MARION)

2 - Désignation d'un représentant du conseil d'arrondissement au sein de l'Office des Sports du 7^e arrondissement à la suite de la démission d'un représentant.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme PICOT : Il s'agit du remplacement d'un démissionnaire de l'Office des Sports du 7^e arrondissement. Lors du conseil d'arrondissement du 20 mai 2014, nous avons désigné trois

représentants au sein de l'Office des Sports du 7^e Messieurs DA COSTA et ACACIA et Madame DAGORNE.

Madame DAGORNE a déjà été remplacée lors d'un de nos précédents conseils d'arrondissement par Monsieur CHELLALI et aujourd'hui, c'est Monsieur ACACIA qui a également présenté sa démission. En effet, les réunions de l'Office des Sports du 7^e sont incompatibles avec son emploi du temps professionnel.

Pour remplacer Monsieur ACACIA, Monsieur Kader CHARNI a présenté sa candidature et c'est donc lui qui le remplacera.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(2 abstentions : M. CHELLALI, Mme DAGORNE)

3 - Lyon 7^e – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Métropole au profit de la ville de Lyon, pour la mise à disposition du terrain sis 24 rue Jules Carteret – EI 07286.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : On a l'habitude de voter ce rapport depuis 2010 : c'est une convention d'occupation temporaire de la Métropole de Lyon – en 2010 c'était encore le Grand Lyon – à la ville de Lyon qu'elle met elle-même à disposition d'Habitat Humanisme pour un hébergement d'urgence, dans l'attente que la construction du train de nuit sur Perrache soit terminée.

Cette convention permettra de renouveler cette mise à disposition jusqu'au 31 janvier 2016.
Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit à la fondation AJD – Ensemble immobilier comprenant quatre logements situés 8, rue Pasteur à Lyon 7^e (EI 07042).

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours dans le champ de l'accueil des publics les plus précaires, la fondation AJD Maurice Gounon contribue à la lutte contre les exclusions en gérant plusieurs centres d'hébergement d'urgence, en raison de l'augmentation de ces demandes.

La ville de Lyon souhaite contribuer au développement de l'offre de logements adaptés et met à disposition temporaire un bâtiment composé de 4 logements et de parties communes dont elle est propriétaire, 8 rue Pasteur à Lyon 7^e.

La mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée d'1 an du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et les charges locatives resteront à la charge de la fondation.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/ personnes SDF, opération été) pour un montant de 251 500 euros et autorisation de signature de conventions de financement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : A nouveau un rapport que l'on voit chaque année, il s'agit d'attribution de subventions aux associations qui développent des actions en faveur des personnes en difficulté.

Sur le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par : France Humanitaire pour laquelle on attribue 9 000 euros, trois subventions au Secours Populaire – 30 000 euros pour son fonctionnement avec l'accueil et l'orientation des personnes en difficulté – 1 500 euros pour sa journée anniversaire (dimanche nous fêtons les 70 ans du Secours Populaire, j'y serai et je compte sur votre participation à Confluence) et enfin 15 000 euros pour l'opération vacances durant l'été, c'est surtout la journée des oubliés des vacances.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Participation financière de la ville de Lyon à la production de logement social – Lancement de l'opération 60059005 et affectation de l'AP 2015-3, programme 00016 – Lyon 1^{er} : 2A rue Sainte-Marie des Terreaux / 55-57 montée de la Grande Côte / Lyon 2^e : Confluence 2 – îlot A3 / Lyon 3^e : 24 rue Paul Bert / 31-33 rue Desaix / 64/68 avenue Lacassagne / 227 rue de Créqui et 46-48 rue Voltaire / 14 cours Lafayette / 4 rue Claudius Penet / 118 rue Chaponnay / 341 rue Paul Bert / 1 rue François Villon / 15-17 rue Desaix / 46 rue Saint Isidore / 71 cours de la Liberté / Impasse Victor Hugo / Lyon 4^e : 25 Impasse Gigodot / 73-75 rue Deleuvre / Lyon 5^e : 5 rue Saint Fiacre / 3 rue Soufflot 47 rue Edmond Locard / Lyon 6^e : 66-68-70 rue Louis Blanc / 87 cours Vitton / 33b-35 rue Bossuet / 94 rue Ney et 86 à 90 rue Louis Blanc / Lyon 7^e : ZAC des Girondins – rue des Balançoires / 39-40-43 avenue Leclerc et 11 rue du Commandant Ayasse / 1 bis rue du Repos / Route de Vienne – rue du Repos / 3-5-9 et 11 rue Victor Lagrange/ 3-7 rue Abraham Bloch / ZAC des Girondins / 59 avenue Leclerc / 33 avenue Berthelot / ZAC des Girondins – Îlot 17 / 30-32 rue des Girondins / Lyon 8 : « Résidence Kanji » rue Audibert Laviotte Bât C / 10 12 promenade Léa et Napoléon Bullikian / 25 avenue Jean Mermoz / rue Marius Berliet Îlot 2 / rue des Hérídaux Îlot 4 / 186 rue Bataille / 111 rue de Surville/ 6-8 bis rue Florent / 60 rue Marius Berliet / Lyon 9^e : la Duchère rue François Giroud / 38 rue de la Claire / ZAC Industrie Nord le Faubourg Îlot 5A Bât. D / 100 rue du Bourbonnais / rue des Docks.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par 11 programmes soit en acquisition/amélioration, soit en VEFA.

Vous avez la liste dans la délibération, c'est pour un total de 339 logements.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération, sachant que ces garanties d'emprunt permettent à la ville de Lyon d'avoir une réservation de 3% chez le bailleur.

M. CHELLALI : *Nous voterons pour ce rapport, sauf pour ce qui concerne le 59 avenue Leclerc pour la simple raison que, comme nous l'avons dit tant en conseil municipal qu'à la Métropole, nous souhaitons une approche qualitative du logement social et non quantitative.*

Or, sur cette zone, nous sommes à un taux de logement social compris entre 40 et 50%, au 1^{er} janvier 2013, selon les éléments qui nous ont été communiqués. Je vous remercie.

Mme AIT-MATEN : *Je vous rappelle juste que le 59 avenue Leclerc est déjà un immeuble existant, on ne construit pas, regardez bien le corps de la délibération, c'est l'acquisition/amélioration du groupe La Poste Habitat.*

Je suis désolée de vous le dire mais vous n'êtes pas forcément au courant des taux de logements sociaux : dans cette zone -là, nous n'explosons pas le taux de logement social comme vous le faites penser. Bien au contraire, nous rétablissons l'équilibre.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON)

7 - Attributions de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens – Programmation 2015.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport touche à la programmation 2015 des subventions versées par la ville de Lyon au titre de la lutte contre les discriminations pour l'égalité et les droits des citoyens.

Comme vous le savez, la ville de Lyon s'est engagée dans l'accès aux droits et la lutte contre toutes les formes de discrimination, à la fois en tant que service public aux citoyens, comme employeur, comme acheteur, comme responsable politique par son soutien aux actions conduites sur le territoire lyonnais.

L'engagement de la ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'interventions :

- la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion des droits de l'Homme ;
- l'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès au droit ;
- l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences.

Pour atteindre ces objectifs, la ville de Lyon se mobilise ainsi qu'un grand nombre d'associations et cette délibération permet d'attribuer un certain nombre de financements à ces acteurs associatifs.

Ce réseau associatif riche et dynamique contribue à faire vivre l'égalité dans notre ville et s'inscrit dans une tradition humaniste propre à Lyon.

Concernant le 7^e arrondissement, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, basée au Centre Berthelot, a pour vocation de défendre et promouvoir les droits de l'Homme, soutenir des projets de défense des droits civils et politiques ainsi que de promouvoir les valeurs démocratiques qui nous sont chères, en particulier dans les temps que nous vivons actuellement.

La subvention pour cette association est d'un montant de 5 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHELLALI : *Nous voterons contre pour la majeure partie de cette délibération car nous n'acceptons pas d'apporter une aide qui puisse servir à la promotion de la gestation pour autrui.*

C'est pourquoi nous ne voterons pas les subventions proposées pour l'APGL, pour la LGBTI, la Lesbian et Gay Pride.

C'est leur droit le plus absolu de porter telle ou telle revendication mais, n'étant pas favorable à la marchandisation des corps, nous ne souhaitons pas que notre collectivité subventionne cela et c'est un choix que nous assumons pleinement. Je vous remercie.

Mme MARION : *Sans étonnement, je voterai contre car, pour moi, il s'agit d'autant de subventions qui délitent la nation.*

Je vois même des associations qui prônent des valeurs contraires à la République, qui est une indivisible, qui ne reconnaît qu'une seule communauté la communauté nationale, sans distinction de races, d'origines ethniques, religieuses etc. ou d'orientation sexuelle.

Or, je lis par exemple que l'association Tabadol propose de faire la promotion de la diversité d'une société interculturelle.

Il y a également des associations d'aide aux migrants, c'est-à-dire de sans papiers, c'est-à-dire de délinquants. C'est un appel d'air coupable ; combien faudra-t-il de noyades en Méditerranée pour détruire l'économie des passeurs qui prospère sous notre laxisme ?

Je vous propose d'aller visionner les scènes qui se passent à Calais également, pour voir l'économie de misère que nous entretenons en créant ces appels d'air.

Je vous pose également la question : « combien de salafistes se trouvent parmi ces migrants, est-ce qu'on a le droit de se poser la question » ?

Au vu de l'actualité, nous avons le droit de nous la poser et même le devoir. Il y a également des associations qui portent des revendications communautaristes ; je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit mes collègues sur les associations LGBTI qui font la promotion de la GPA, ce qui est effectivement est une marchandisation du corps de la femme et de l'enfant, qui est inacceptable.

Il y a également des subventions qui vont à la marche des fiertés ; j'ai vu des tenues qui me semblent passibles d'amendes, des gens dénudés à la vue des enfants, des attaques obscènes contre des religions, la religion chrétienne spécifiquement.

Il y a également dans ces associations, des associations qui luttent contre un parti, le mien, le Front National, premier parti de France selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, lors des deux derniers scrutins. Je parle évidemment de la LICRA et du MRAP.

Je ne vois rien en revanche, contre le racisme anti blancs et anti français dont nos compatriotes sont souvent victimes et on ne le dit pas assez.

Je regrette également que ce soient des votes de subventions par lots car au milieu de toutes ces associations, se cache l'association ALTEA qui elle, propose un soutien des activités au profit des jeunes adultes handicapés mentaux et je regrette de devoir voter contre spécifiquement, cette association que j'aurais volontiers, par ailleurs, soutenue.

Toutes ces subventions conséquentes signent une politique délétère du « venez comme vous êtes » ; elle fait des Français des coupables de racisme, d'homophobie etc. et elle attise la haine chez ces personnes qui seraient soi-disant discriminées. 30 ans de cette politique ! Nous pouvons essayer d'en dresser un bilan et on serait coupable de ne pas le faire, au vu de ce qui s'est passé et du sort qui a été réservé à notre compatriote Hervé CORNARA.

D'ailleurs je regrette que nous ne lui ayons pas fait une minute de silence, peut-être n'était-il pas journaliste mais, il me semble que ce qui lui est arrivé mérite aussi une minute de silence. Nous l'avions fait pour Charlie, j'avais trouvé ça très bien et, nous aurions pu la faire pour ce Monsieur également. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *Je regrette très sincèrement que vous utilisiez de tels arguments je crois que votre parti est le premier à attiser la haine entre nos concitoyens.*

Je regrette que vous assimiliez à des délinquants ceux que vous appelez les sans-papiers : être sans papiers n'est pas un délit. On est un pays qui accueille un certain nombre de gens qui ont droit, parce qu'ils sont persécutés dans leur propre pays, à l'accueil sur notre territoire.

Effectivement, la délivrance de documents nécessite du temps, parfois des recours et des gens peuvent être momentanément sans papiers tout en étant un jour régularisés.

Je regrette vraiment que vous employiez de tels propos dans des temps où au contraire, nous aurions intérêt, à nous lever tous ensemble contre des actes et à ne pas essayer d'opérer la division entre nous. Vous le faites, c'est votre responsabilité mais nous ne partageons pas votre point de vue.

M. CHARLES : *Il y a beaucoup de contradictions d'Agnès MARION que l'on pourrait relever (ça ferait un collier de perles). Je lui rappelle qu'il existe plusieurs traditions françaises. Quand elle parle de la Gay Pride avec des scènes provocatrices, depuis le Moyen Age, la fête des fous d'abord, le carnaval ensuite, ont été des moments traditionnels, français et beaucoup plus obscènes qu'ils ne le sont aujourd'hui.*

Je l'invite à lire Rabelais, pour ne pas « heurter ses oreilles », je ne le lirai pas ici mais, de ce point de vue, la tradition française historique est bien pire que ce que fait aujourd'hui la gay pride qui revendique simplement une fierté.

Par ailleurs, dans la tradition française, la France a toujours été une terre d'immigration et il y a une différence entre unité et uniformité ; on peut être dans un creuset civique sans revendiquer une uniformité « du tout le monde pareil » et sans renier ses origines tout en étant fiers d'être français.

Sur le problème du terrorisme, ce n'est pas le problème des migrants, ça a tellement été prouvé que le terreau de la misère – cela n'excuse rien, je ne voudrais pas que mes propos soient pris comme une excuse des actes qui ont été commis – est une base où cela prospère et là, c'est une très grande différence d'analyse entre vous et moi.

Soyons fiers d'être français, soyons fiers de notre histoire mais connaissons-là d'abord.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(5 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON, Mme MARION)

8 - Programmation financière 2015 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentales – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La ville de Lyon en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) entend poursuivre son soutien aux initiatives et actions au titre de la réduction des risques sanitaires et de la prévention en santé.

Pour notre arrondissement, il s'agit de proposer des subventions de fonctionnement à l'association Avenir Santé qui a une équipe mobile pour faire diverses préventions en direction des addictions, des hyper consommations d'alcool et pour limiter les acouphènes – le montant proposé est de 7 500 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2015.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit pour notre arrondissement, de subventions à 4 structures en direction des personnes en situation de handicap : l'ADAPT Rhône – montant 1 500 euros – Les Mutilés de la Voix de la Région Rhône-Alpes – montant 1 000 euros – Sur la Branche – montant 1 500 euros et Une souris verte – montant de 2 500 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Attribution d'une subvention d'investissement de 3 477 euros maximum à l'Association « La Maison des Tout Petits » située 1 bis rue Jangot à Lyon 7^e, pour des travaux de mise aux normes de ses locaux – Approbation d'une convention.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Pour le 7^e, l'association concernée est La Maison des Tout Petits qui gère un établissement d'accueil de 30 berceaux, qui se trouve 1 bis rue Jangot pour un montant de 3 477 euros.
Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 123 500 euros – Approbation d'une convention avec l'Association After Effects.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Une quinzaine de structures est concernée et je vais vous présenter cette délibération sous l'angle du 7^e arrondissement avec 2 structures : Crossed Lab qui est une association de professionnalisation des acteurs culturels dans le domaine des musiques actuelles, ça aide des groupes dans leur tournée, dans leur booking, dans leur professionnalisation.

Cela les aide à vivre de leur art, à produire des possibilités pour développer leur travail, obtenir des contacts. On propose de la subventionner à hauteur de 2 000 euros.

Le Woodstower qui organise le festival autour d'une soirée concerts et d'un village artisanal. Le siège de ce festival est situé dans notre quartier et est devenu depuis une quinzaine d'années, un rendez-vous incontournable au début du mois de septembre et il nous est proposé de l'aider sur un montant de 4 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « La Compagnie du Chien Jaune », pour l'organisation de « Novembre des Canuts » du 16 au 29 novembre 2015 dans les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit d'un projet de délibération concernant le festival de Novembre des Canuts qui fait revivre la tradition et l'histoire des deux révoltes des canuts et également de leur art et de leurs traditions.

Ce festival n'existait pas dans le 7^e arrondissement mais principalement à la Croix Rousse, je vous en avais fait une description l'an dernier et on a rappelé que la deuxième révolte des canuts s'est déroulée essentiellement sur la Guillotière, de façon extrêmement tragique, notamment sur la Grande rue de la Guillotière et aux alentours des quais où notre quartier a été fortement bombardé par les armées et les forces de police.

Cette année, le festival devrait se développer davantage sur la Guillotière, l'année dernière ça a été une première pièce de théâtre, il s'agissait de faire rentrer le 7^e arrondissement dans ce festival et

au vu de l'accueil qui a été extrêmement enthousiaste, on devrait avoir pas moins de 3 représentations cette année qui devraient se dérouler à différents endroits, dans des lieux privés de la Guillotière, soit des bars, des galeries ou des lieux tenus par des particuliers.

Chaque fois avec une entrée gratuite et ouverte à toute la population.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Programmation de la fête de la Musique 2015 – Attribution d'une subvention de 18 900 euros Subvention aux associations et approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cette délibération peut paraître surprenante car elle concerne la fête de la musique qui s'est déroulée avec grand succès il y a quelques jours, et des événements qui ne se déroulent pas dans le 7^e arrondissement.

On note que parmi les structures concernées par ce dossier, se trouve le 6^e Continent qui a également vu un autre événement qui s'est déroulé avec succès dans notre arrondissement, à la Guillotière avec « Tous à la Guill' », à Gerland avec un jour de concert, c'est pourquoi nous avons cette délibération de soutien d'un certain nombre de structures qui ont participé à la fête de la musique.

Cette fête est gratuite, les artistes offrent leur art gratuitement mais la ville de Lyon met à leur disposition des moyens de communication, des moyens techniques, des scènes, des barrières, etc.

Il s'agit de voter notre approbation qui permet à ces artistes de nous donner de la joie chaque année.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le projet de Réussite Educative (PRE) 2015.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Comme vous le savez, la Caisse des Ecoles est chargée de la mise en œuvre du projet de réussite éducative qui s'adresse prioritairement aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilité, au sein des écoles maternelles, primaires et des collèges, situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les quartiers de veille active et dans les Réseaux d'Education Prioritaire.

La ville de Lyon apporte un soutien financier au niveau de la coordination de la réussite éducative dans les territoires concernés, de la présentation du côté social de l'enfant et au niveau du projet de réussite éducative dans les territoires classés en réussite éducative.

Il est important de formaliser la présente convention qui permettra de rembourser à la Ville les dépenses engagées dans le cadre du projet de réussite éducative.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHELLALI : *En 2014 dans cette même délibération, nous avons l'Internat Favre pour 200 000 euros ce qui correspondait à l'engagement de l'Etat dans cet internat.*

Nous regrettons que malgré cette aide programmée de l'Etat, la ville a fait le choix brutal de supprimer purement et simplement et établissement.

Je dis brutal parce que la ville avait programmé un projet d'établissement allant jusqu'en 2017. Il aurait été grandement préférable qu'une solution puisse être trouvée avec la Métropole.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général et approbation d'un protocole d'accord 2015 avec la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône pour le financement des 16 centres sociaux de Lyon.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le conseil du 7^e arrondissement connaît très bien le sens de ce rapport puisqu'il vous est présenté tous les ans.

En contrepartie des aides accordées par la CAF du Rhône aux centres sociaux, la ville de Lyon verse à cette dernière une participation financière annuelle sous forme de subventions dont le montant est réparti entre les différents centres sociaux.

Le montant s'élève à 711 318 euros qui traduit le partenariat étroit entre la Ville et la CAF au niveau du contrat enfant jeunesse et du contrat de ville.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à l'Arche de Noé dans le cadre du « dispositif ticket sport » pour un montant total de 30 545 euros – Signature de conventions d'application.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce dispositif ticket sport est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la politique de la ville.

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre :

- à des jeunes en difficultés socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière ;

- un accompagnement pédagogique concerté de ces jeunes.

La Direction des Sports cofinance avec la Direction du Développement Territorial ce dispositif, financement intégralement pris en charge par la ville de Lyon qui délègue la gestion administrative et pédagogique aux 10 structures socio-éducatives ci-dessous et à l'Arche de Noé :

Je vous propose que l'enveloppe financière de 30 545 € du « dispositif ticket sport » soit répartie auprès des onze structures bénéficiaires.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon free VTT » le 13 septembre 2015. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'Association Lyon VTT organise pour la 13^e année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free VTT » prévue le dimanche 13 septembre 2015.

Comme chaque année, trois parcours sont prévus : découverte (25 km), sportif (36 km) et expert (59 km), correspondants au niveau et aux envies de chacun.

Le nombre de participants sera limité à 8 000 participants.

Les sites de départ et d'arrivée seront organisés sur la grande prairie du Parc de Gerland. Un village sera également installé avec des animations et des initiations (tests de maniabilité, essais de vélos ville et divers ateliers) proposées dès le samedi après-midi.

Le dimanche, ce sera également le lieu où les participants pourront se retrouver à l'arrivée de la randonnée lors d'un pique-nique géant.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 172 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon VTT.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Génération Roller pour l'organisation de la 12^e édition de « Lugdunum Roller Contest » du 18 au 20 septembre 2015.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'Association Générations Roller organise la 12^e édition du « Lugdunum Roller Contest » du 18 au 20 septembre 2015.

La traditionnelle randonnée nocturne, « Randonnée Spéciale Contest », ouverte à tous, aura lieu le vendredi 18 septembre à 20h30. Le départ aura lieu place Bellecour avec un parcours d'une boucle de 15 kilomètres au cœur de la Presqu'île et en bordure du Rhône.

Le samedi 19 septembre de 10h à 18h, plusieurs épreuves et initiations sportives auront lieu aussi place Bellecour dont une compétition de slalom : « Slalom speed et battle » et le « World Skate Cross Series » (nouvelle épreuve 2013).

Le dimanche 20 septembre, comme les années précédentes, l'événement accueillera une étape de la Coupe de France de vitesse.

Cette année, l'association propose une nouvelle activité le « Push Skate ». Le skate est une discipline faisant partie de la Fédération Française de Roller Sports et Générations Roller souhaite donc ajouter cette discipline à l'événement. Le samedi, les initiations auront lieu et le dimanche, une course de 1,3 km sera organisée autour de la place Bellecour.

Un village partenaire avec de nombreuses animations, démonstrations, initiations et prêts de rollers rythmeront aussi la journée.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 59 230 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 8 000 euros à l'Association Générations Roller.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la Manifestation « Lyon Kayak » les 19 et 20 septembre 2015. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la manifestation « Lyon Kayak », les 19 et 20 septembre 2015.

C'est une journée festive et sportive. Cet événement a rassemblé en 2014 plus de 1 800 sportifs, 1 070 embarcations, 350 baptêmes gratuits pour les enfants et 15 000 spectateurs sur les deux jours.

Au programme, le samedi 19 septembre des animations seront proposées sur la darse de Confluence avec une randonnée le dimanche avec un parcours découverte et un parcours sportif.

Il est également prévu un challenge national de para-canoë (handisport) de 14 km où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite est attendue. D'autre part, cette discipline fera son entrée au programme des Jeux Paralympiques de Rio 2016.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 104 000 euros.

L'association sollicite une subvention à hauteur de 30 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1500 euros à la ligue Rhône Alpes de Karaté organisatrice des Championnats de France Elite Seniors au Palais des Sports de Gerland, les samedis 2 mai et dimanche 3 mai 2015.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Plus de 500 pratiquantes et pratiquants se sont disputés, tout ce week-end-là, les 12 titres mis en jeu.

La Ligue Rhône-Alpes de Karaté avait sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale.

Afin de confirmer le soutien de la ville de Lyon à l'organisateur de cette compétition, je vous propose qu'une subvention de 1 500 € lui soit allouée.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon et de Francfort – Signature d'une convention d'application n° 8 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : C'est la septième année qu'a lieu cet échange de jeunes sportifs entre les clubs de Francfort et les clubs de Lyon. Cette année, plus de 200 jeunes Lyonnais issus de seize clubs seront accueillis à Francfort du 4 juillet 2015 au 10 juillet 2015.

L'encadrement se fera avec plus de 60 bénévoles et entraîneurs de clubs, soit au total plus de 500 participants.

Le transport : 4 autocars disponibles sur toute la durée de l'échange : minibus, véhicules privés et transports en commun.

L'hébergement : en familles d'accueil pour les jeunes et pour la plupart des encadrants, hôtel pour les chauffeurs de bus.

Le budget prévisionnel de ce rassemblement s'élève à 86 500 €.

L'Office des Sports de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 12 000 € dans le cadre de la délégation « Sport ».

Je vous propose de lui accorder une aide financière municipale de 10 000 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté des berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Wilson Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Lors du dernier conseil d'arrondissement, nous avons émis un avis favorable sur le fait de faire coïncider les termes de la convention avec le terme de l'exécution de la prestation.

Cette convention arrivant à échéance le 31 août 2015, il vous est proposé de la renouveler à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une période de 4 ans.

Par cette convention, la ville de Lyon confie à la Métropole de Lyon, les attributions de nettoyage relevant normalement de sa compétence sur le site des Berges du Rhône.

La Métropole de Lyon, assurera le nettoyage manuel et mécanisé, ainsi que le nettoyage de la lame d'eau ; la collecte de toutes les corbeilles de propreté.

La ville de Lyon conservera pour sa part l'enlèvement des tags sur les surfaces verticales et le nettoyage des édicules publics ; l'entretien horticole des espaces verts publics, la gestion des mobiliers de jeux et de la fontainerie.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Jardins partagés – Approbation et autorisation de la convention d'occupation temporaire avec l'Association « Graine de lait », pour la mise à disposition à titre gratuit de trois terrains situés allée Léopold Senghor à Lyon 7e, à usage de jardins partagés.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit de trois espaces de jardins partagés de 90, 100 et 200 m² qui ont été aménagés parmi les espaces publics de l'allée Léopold Sédar Senghor dans la ZAC du Bon Lait.

Afin de permettre une pleine gestion par l'association Graine de Lait, nouvellement créée, il est proposé d'interrompre la mise à disposition à l'Atelier des friches en cours pour ces 3 espaces, et d'élaborer une nouvelle convention avec l'association Graines de Lait dans les mêmes conditions que la précédente jusqu'au 31 décembre 2017.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre de la politique de la Ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité, et participation des habitants.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous avons lors du précédent conseil d'arrondissement, délibéré sur une première tranche, ici est présentée la seconde tranche. Il y en aura peut-être une troisième en septembre.

Cette seconde tranche comporte des subventions versées au théâtre de Gerland, aux Dames de Gerland et à l'Arche de Noé.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Opération 60VPA3 « Diagnostics patrimoniaux et plans d'entretien sur le bâti ancien » - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation programme 2015-2, programme 0016 – Approbation d'un projet de convention type.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est un processus nouveau que met en place la ville de Lyon qui s'applique sur le 7^e arrondissement exclusivement à la zone dite tampon du secteur UNESCO, c'est-à-dire le quartier Guillotière spécifiquement. Cette démarche consiste à mettre en place des plans guides d'entretien à destination des propriétaires de bâtiments antérieurs à 1948 ou ayant reçu le label XXe siècle.

Ces plans guides d'entretien visent à regrouper dans un premier temps dans un même document l'ensemble des interventions prévues sur un bâtiment, que ce soient des interventions lourdes de réhabilitation, de rénovation ou que ce soient des opérations thermiques. L'idée est de pouvoir expérimenter sur quelques années ce dispositif de programmation de ces travaux afin de donner une lisibilité des travaux qui seront à faire.

Là où c'est expérimental, c'est que la Ville prend en charge une partie du financement de ces diagnostics qui vont permettre d'établir ces plans guides, à hauteur de 70% plafonnés à 7 000 euros par copropriété.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Halle Tony Garnier – travaux de rénovation du clos et du couvert – 20 place des docteurs Charles et Christian Mérieux à Lyon 7^e – Opération n° 07026525 – Lancement des études et vote de l'autorisation de programme n° 2013-1 « Halle Tony Garnier-Conservation du patrimoine », programme 20005.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport touche à une opération importante de notre arrondissement puisque c'est un monument de l'arrondissement qui est concerné.

Dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel qui va être délibéré et voté le 9 juillet prochain, il est proposé de ne pas perdre de temps et d'autoriser la ville de Lyon à mener des opérations sur son patrimoine, en l'occurrence sur la Halle Tony Garnier.

C'est un bâtiment qui accueille concerts, spectacles et salons – il peut accueillir jusqu'à 17 000 personnes – il a été rénové il y a une quinzaine d'années mais il est survenu un certain nombre de désordres relatifs aux façades car certaines s'abiment un peu plus rapidement que prévu.

Des désordres de structures liés au parking souterrain situé de l'autre côté de l'avenue Tony Garnier, des problèmes de toiture et d'étanchéité ainsi que des problèmes de vitrages.

Il est proposé d'intervenir à hauteur de 2,8 millions d'euros sur ce bâtiment, sachant que l'exploitant de la Halle Tony Garnier intervient et prend en charge 1 million d'euros d'investissement.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement, réseaux, foyers-restaurants, opération été) pour un montant de 179 600 euros.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : La ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et de protection de la santé.

La ville de Lyon soutient et encourage également les initiatives d'organismes associatifs dont l'objectif est de proposer des sorties ludiques ou culturelles répondant aux souhaits et capacités des personnes âgées.

Nos personnes âgées doivent être les acteurs de notre société et la ville de Lyon a décidé de soutenir les associations qui œuvrent auprès de ces personnes âgées.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par le Centre Social et socioculturel de Gerland qui assure des sorties avec les personnes âgées au Lac de Villerest et à Grenoble – pour un montant de 1 000 euros - le foyer restaurant Le Colombier situé rue Marc Bloch pour un montant de 19 000 euros à destination du soutien pour le restaurant qui est ouvert à toutes les personnes âgées ou non, qui veulent venir se restaurer, c'est une très bonne restauration.

La dernière association est le Patio des Aînés qui est un café social accueillant des retraités issus notamment de l'immigration – pour un montant de 1 500 euros.

Nous aurons une deuxième vague de subventions à la rentrée.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 9 289 019 euros – Opération : acquisition, amélioration de 59 logements (34 logements PLUS, 15 logements PLAI, et 10 logements PLS) situés, 59, avenue Leclerc à Lyon 7^e

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Nous allons reparler du 59 avenue Leclerc puisque la Poste Habitat Rhône-Alpes a sollicité la ville de Lyon pour une garantie d'emprunt d'un montant total de 9 289 019 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette garantie d'emprunt.

M. CHELLALI : *Comme je l'ai indiqué en début de conseil, nous voterons contre cette délibération.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(4 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. GEOURJON, M. CHELLALI)

29 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt de 622 429 euros – Opération : acquisition, amélioration de 16 logements PLAI situés 7, rue Clotilde Bizolon à Lyon 7^e.

Ce rapport n° 29 est retiré puisque il concerne le 2^e arrondissement, la rue Bizolon étant dans le 2^e arrondissement.

30 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 262 941 euros – Opération : Résidence « le Montesquieu » : construction de 17 logements (12 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 30, rue Montesquieu à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : A nouveau une garantie d'emprunt sollicitée par la SAHLM Sollar pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 1 262 941 euros pour une construction neuve au 30 rue Montesquieu qui s'appellera la résidence le Montesquieu avec 17 logements (12 logements en PLUS et 5 logements en PLAI), une construction neuve à la Guillotière, ça fait plaisir.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21H45.